

RÈGLEMENT DU JEU « 200^{ÈME} NUMÉRO » M TA VILLE

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **M TA VILLE**, domicilié(e) 2 rue des Gaults 28100 DREUX, représenté(e) par Nicolas Borget, Gérant, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- 1 x Bon d'achat de 200€.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot pourra être effectuée sous forme de la remise d'une somme d'argent égale à sa valeur.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu sans aucune restriction.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 04/11/2021 au 30/11/2021.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant devra remplir le formulaire en ligne.
Un tirage au sort sera effectué pour sélectionner le gagnant.

6. Désignation des gagnants

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Le gagnant sera désigné lors d'un tirage au sort le 30 novembre 2021.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 01/12/2021. Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de douze mois et traitées par les personnes suivantes :

La direction

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante :

par email à dreux@mtaville.fr

9. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.